



PRÉSIDENCE
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN



Palais de la Marina
01 BP 2028
Cotonou-Bénin

REFORCEMENT DES PERFORMANCES DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION AU BENIN : RÔLE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ÉDUCATION

Noël A. GBAGUIDI
Conseil National de l'Éducation du Bénin

Novembre 2025

INTRODUCTION

Le Conseil National de l'Éducation (CNE) du Bénin, institué par la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'éducation nationale (article 19), est l'organe supérieur du système éducatif.

Garant de la régulation et de la bonne gouvernance de l'ensemble du Système Éducatif National (SEN), il a pour mission fondamentale de veiller au respect des grandes options éducatives de l'État et à la mise en œuvre de la loi portant orientation de l'éducation nationale précitée. Il est chargé d'assurer la coordination de tout le système éducatif béninois.

Pour l'accomplissement de sa mission, le CNE est doté, depuis 2018, d'attributions originales et d'organes facilitant son fonctionnement (Décret n° 2018-395 du 29 août 2018, confirmé par les décrets 2023-411 du 26 juillet 2023 et suivants portant attributions, organisation et fonctionnement (AOF) du CNE). Dans ce format, il a été installé en janvier 2020.

Il a été, dans sa composition et son organisation, réaménagé en 2023 et comprend :

- 1 Collège (son organe délibérant) ;
- 2 Commissions ;
- 1 Secrétariat exécutif (sa structure opérationnelle) ;
- 1 Assemblée consultative ;
- la Délégation au Contrôle et à l'Etique dans l'enseignement supérieur (organe opérationnel rattaché au PCNE).



Le CNE, doté d'un plan stratégique assorti d'un plan d'action 2023-2027, déploie ses pouvoirs autour de quatre fonctions :

- Fonction d'orientation
- Fonction de coordination
- Fonction de suivi évaluation
- Fonction de décision.

Le champ de compétence du CNE couvre l'ensemble du système éducatif béninois y compris la recherche scientifique. Il émet des Avis conformes ou consultatifs, des Décisions et des Directives. Les matières dans lesquelles il émet des avis conformes et prend des décisions sont limitativement énumérées dans le Décret portant AOF du CNE.

Dans l'exercice de ses fonctions, le CNE travaille de concert avec les ministères en charge de l'éducation, tous les ministères partenaires, la société civile et les partenaires dits techniques et financiers. Il existe donc une synergie d'actions indispensables à l'amélioration continue des performances éducatives.

stratégiques et émis des avis conformes et consultatifs éclairant des décisions du Gouvernement, des ministères en charge de l'éducation, dotant le SEN de nouveaux instruments d'orientation.

Dans ce cadre, il peut être saisi par le gouvernement et toutes les institutions de la République.

Quelques actions notables en matière d'orientation peuvent être indiquées :

1.1.1 Travaux de cadrage normatif

- réalisation d'études préliminaires internes sur le dispositif institutionnel de coordination et de suivi-évaluation du Plan Sectoriel de l'Éducation (PSE) 2018-2030 (2020) ;



- relecture de la loi portant orientation de l'éducation nationale et transmission au Gouvernement ;
- relecture et fusion des décrets portant régime juridique des établissements privés des trois ordres d'enseignement (2023) ;
- Avis sur le projet de loi cadre relative à l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels ;
- contribution à l'élaboration des projets des statuts- type et des statuts particuliers des universités publiques et des projets des décrets les approuvant ;
- etc.

1.1.2 Avis et recommandations en matière de politique, de stratégie et d'approche qualité

- Émission d'avis et de recommandations sur des documents de politique et de stratégie (Recherche scientifique, Enseignement secondaire général, Enseignements maternel et primaire, etc.) ;
- élaboration de notes d'orientations budgétaires 2022-2024 pour le secteur (2021) et analyse de la cohérence des documents de programmation budgétaire ministériels ;
- émission d'un avis favorable pour la généralisation expérimentale de l'exonération des frais de contribution scolaire des élèves filles du secondaire (2022).



- Pilotage avec les Ministres concernés de la réforme et de l'implémentation des curricula du CI à la Terminale dans les EP et SG (2024-2026) ;
- la participation du CNE aux travaux de formulation de la vision 2060.

1.1.3 Gouvernance des ressources humaines

- Contrôle de la transparence et de la règlementation des recrutements, des nominations aux postes de responsabilités (Présidents et Membres de conseils d'Administration, Recteurs, Vice-recteurs, et Doyens et Vice-Doyens des Universités publiques ; Secrétaires généraux, Directeurs centraux et techniques des Ministères, etc.) et des mutations d'ensemble du personnel enseignant ;
- organisation d'ateliers de renforcement de capacités de nouveaux Directeurs Départementaux (DDEMP et DDESTFP) (2023), d'informations et de concertation avec quelques grands acteurs du secteur de l'éducation.

1.2 Fonction de Coordination

Responsable de la coordination générale aussi bien verticale qu'horizontale, le CNE a au moins de directives et de concertations renforcé la synergie des actions dans le secteur de l'éducation, favorisant l'apaisement social, le dialogue, l'harmonisation et la rationalité des interventions.



1.2.1 Cadre de Dialogue et de concertation avec les Ministres en charge de l'éducation

Mise en place d'un cadre formel de dialogue entre le CNE et les trois Ministres chargés de l'éducation, avec la tenue de séances quadrimestrielles et annuelle de concertation : Revue périodique et Séminaire de préparation de la rentrée.

1.2.2 Facilitation du dialogue et gestion de conflits

- Organisation d'actions de facilitation du dialogue, y compris des échanges entre les AME et le MESTFP, et d'intervention pour les établissements privés non-inscrits dans le guide d'orientation (2020) ;
- contribution à la promotion du dialogue au sein du SEN (v. art. 8, dernier tiret, Décr. AOF du CNE). Ex : examen et règlement de contentieux entre acteurs du SEN (20 en 2021; 61 en 2023 et 14 en 2024, (collectifs d'enseignants, d'étudiants, syndicats, Patronats...) ou demandes d'appui (PTF, Associations collectifs etc.).



1.3 Fonction de Suivi et d'Évaluation du Système Éducatif National (SEN)

Le CNE a renforcé son rôle d'observatoire du SEN en produisant en organisant des missions d'observation, de contrôle, de vérifications sur le terrain et d'évaluation documentés par des rapports d'intervention et d'évaluation éclairant la prise de décision et les corrections :

- *Production d'un rapport annuel sur l'état du SEN. Ce rapport est publié ;*
- *Production chaque année de comptes rendus semestriels sur l'état du SEN. Ce sont des documents internes de travail (Transmis au PR et aux Membres du CNE) ;*
- *Production de rapports d'évaluation spécifiques (Ex : Évaluations d'irrégularités liées à la programmation ou au déroulement d'examens de qualification de professeurs de l'enseignement secondaire – examens suspendus et irrégularités corrigées à la demande du CNE (2022 et 2023) ; Évaluation de l'organisation et du fonctionnement des classes sportives, culturelles et socio-éducatives (2024).*



1.4 Fonction de décision en vue de la régulation du Système Éducatif National (SEN)

Le CNE a exercé un pouvoir de régulation en émettant des avis, en validant des réformes, en statuant sur le personnel et les établissements, et en traitant les éviancdes.

1.4.1 *Décisions sur les actes réglementaires et stratégiques :*

Le pouvoir de décision s'exerce dans le cadre d'une compétence d'attribution de l'article du Décret portant AOF du CNE.

1.4.2 *Exemples :*

- recrutement d'enseignement ;
- Validation de contenu de programmes d'enseignement et de formation;
- stratégies d'évaluation des apprentissages ;
- Normes de qualité.



POINT DES AVIS ET DÉCISIONS ÉMIS PAR LE CNE DE 2020 A 2025 (1ER SEMESTRE) :

Nature de l'avis	Années					2025 (1er semestre)	Total
	2020	2021	2022	2023	2024		
Favorables	87	198	219	105	135	51	795
Réservés	43	131	26	55	22	8	285
Défavorables	2	2	0	1	1	1	7
Révocation	0	0	2	2	3	0	7
Sans objet	1	1	2	0	1	0	5
TOTAL	133	332	249	163	162	60	1099

2. Les effets sur le système éducatif

2.1 *Effets positifs*

2.1.1 *Acceptation générale de l'autorité du CNE*

On peut noter l'acceptation quasi générale de l'autorité du CNE.

2.1.2 *Renforcement de la régulation*

un renforcement de la régulation se manifestant, notamment par une meilleure cohérence des actions (voir rapports d'évaluation des Revues périodiques et des séminaires de préparation de la rentrée).

2.1.3 *Réforme dynamique de l'EFTP et Contrôle accru de la qualité des offres de formation*

Les conclusions et recommandations du CNE contribuent à la mise en place d'un dispositif plus large de professionnalisation des acteurs intervenant dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et plus généralement à la dynamisation de l'ambitieuse réforme de l'EFTP. Par exemple, le CNE a émis des avis en vue d'améliorer les modalités d'organisation du certificat de qualification aux métiers et des stages en entreprises des apprenants de l'EFTP ainsi que sur l'organisation de l'examen national pratique pour l'obtention du diplôme universitaire de technicien (DUT-métier).





2.1.4. Le CNE, chargé de pilotage de certaines réformes

Le pilotage de la garde réforme de relecture des curricula a été confié au CNE. Après l'a relecture proprement dite, l'intensification des travaux de finalisation et d'implémentation des curricula s'est poursuivie sous le pilotage du CNE.

2.1.5. Amélioration de la plupart des indicateurs

Les indicateurs d'accès et de qualité y compris le pourcentage d'élèves inscrits dans le secteur privé dans les enseignements primaire et secondaire se sont généralement améliorés. Cela rejaillit sur les résultats des examens qui se sont constamment améliorés depuis quelques années.

Exemples :

BAC (2023 : 59 % ; 2024 : 63 % ; 2025 : 73,02 %) ;

BEPC (2023 : 69,21% ; 2024 : 2024 : 73,74% ; 2025 : 73,74%) ;

CEP (2023 : 81,27% ; 2024 : 89,67% ; 2025 : 89,81%).



2.2 Effets mitigés

Dans certains domaines, les progrès sont plus lents et des problèmes persistent.

2.2.1. *Dans l'enseignement supérieur en particulier*

Dans ce sous-secteur, le démarrage des réformes a été plus tardif. Mais, en matière de gouvernance et de déontologie et d'éthique des améliorations ont été constatées. La relecture des offres de formation et l'évaluation des enseignants sont actuellement en cours avec la contribution active du CNE.

2.2.2. *Quelques problèmes persistants*

Les résultats sont certes encourageants, mais des problèmes persistent :

- insuffisance d'enseignants qualifiés, notamment au secondaire ;
- absence de système d'informations fiables ;
- des déviances (Exemples : cybercriminalité et violences en milieux scolaire et universitaire) nécessitant des actions hardies, pertinentes et urgentes.



Je vous remercie de votre attention !

A.N. GBAGUIDI